

Programme de formation

Né de la fusion des instances représentatives du personnel (ex. DP, CE et CHSCT), le Comité Social et Economique (**CSE**) est un acteur incontournable du dialogue social dans l'entreprise.

Grâce à ce parcours de formation, détenez toutes les clés pour présider et animer le CSE sans faire d'erreurs.

Présider et animer le CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Identifier le rôle et les attributions du CSE dans une entreprise -50 salariés
- ✓ Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE
- ✓ Présider efficacement le CSE
- ✓ Echanger sur la gestion des relations collectives entre les différentes entreprises participantes

Catégorie et but :

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à

Public :

Dirigeants d'entreprise, Adjoint de direction, Responsable d'exploitation, Directeur, Directeurs ou Responsables de Ressources Humaines, Directeurs juridiques, Managers.

Prérequis :

- Aucun

Durée :

Cette formation se déroulera en 7 heures sur 1 jour.

Horaires : 8h30 – 12h00 / 13h00 – 16h30 (à titre indicatif)

Dates : Selon disponibilité

Tarif :

Voir devis.

Modalités et délais d'accès :

L'inscription est réputée acquise lorsque : Le stagiaire après avoir réalisé sa préinscription en ligne, et signé son contrat de formation. Dans le cas d'un commanditaire l'inscription est réputée acquise dès la signature de la convention de formation.

Les délais d'accès à l'action sont, sous réserve de places à pourvoir et d'adéquation avec le besoin client, de 5 jours ouvrés pour les professionnels.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de mise en pratique pour une intégration pragmatique et opérationnelle. Toutefois, les méthodes interrogative et active sont les méthodes dominantes.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur/écran, cas pratiques, documents (articles, textes...), support de formation servant de fil conducteur.

Supports pédagogiques : Support de formation disponible sur l'extranet de l'apprenant.

Prise en compte du handicap : Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur. Veuillez nous contacter pour toute information complémentaire, nous adapterons nos moyens en fonction de vos besoins.

Éléments matériels de la formation

Salle de formation : paperboard, vidéoprojecteur, accès internet, ordinateur avec connexion Wi-Fi, appartenant au participant

Documentation : Le·La formateur·trice s'appuiera sur une présentation tout au long de la formation, dont les supports y afférents seront mis à disposition des stagiaires sur un extranet ou Drive.

Intervenant

Maître URSULE, Avocat au Barreau de Martinique, spécialisé en Droit social pratiquant depuis plus de 20 ans le conseil et le contentieux en Droit social, titulaire d'un DESS Droit et Pratiques des relations de travail et d'un DU de droit de la Protection Sociale.

Contenu :

Accueil

Recueil des attentes des stagiaires - Tour de table

Rappel des objectifs de la formation

Module 1 – Les missions des représentants du personnel élus au sein du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- *Domaines d'intervention des membres du CSE*
- *Distinctions avec les délégués syndicaux*
- *Cas dans lesquels les membres du CSE peuvent être amenés à négocier des accords d'entreprise*

Module 2 – Les réunions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- *Les différents types de réunions*
- *L'organisation des réunions*
- *Les participants aux réunions*
- *Le paiement des réunions*

Module 3 – Les moyens d'actions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- *Heures de délégation*
- *Matériel, équipements*
- *Réunion avec les salariés*

Module 4 – le statut des membres du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- *La protection des membres du CSE*
- *Le droit à la formation*

Synthèse des points abordés

Questionnaire de fin de formation

Suivi et évaluation :

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Formulaires d'évaluation de la formation

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Questions orales
- Quiz

Sanction :

Certificat de réalisation

Accessibilité :

Personnes en situation de handicap, merci de nous contacter et de cliquer [ICI](#) pour plus d'informations.

Contact :

Cynthia BOLINOIS, cbolinois@bls-rh-consulting.com

Site web : <https://bls-rh-consulting.com/prestations/formation/>